

La Suisse veut être exempte de BVD et entame la dernière phase de l'éradication

En Suisse, 99% des exploitations bovines sont indemnes de diarrhée virale bovine (BVD). La filière bovine, en collaboration avec le Service vétérinaire suisse, veut désormais éradiquer totalement le virus de la BVD. Pour ce faire, le feu de signalisation BVD sera visible dans la banque de données sur le trafic des animaux à partir du 1er novembre 2024 et pour deux ans. Si ce dernier est respecté lors du trafic des animaux, les élevages bovins suisses devraient être exempts de BVD fin octobre 2026 et le trafic des animaux devrait être possible sans restriction.

Auteure : Edith Nüssli

« Grâce à une lutte et une surveillance intensive, la diarrhée virale bovine a pratiquement disparu en Suisse », déclare Elena Di Labio, responsable du programme d'éradication de la BVD à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV (voir encadré « Ce qui a déjà été fait »). Selon elle, il s'agit d'une situation de départ favorable pour entamer la dernière étape de l'élimination de la BVD. Profitant de ce contexte favorable, la filière bovine a décidé, en collaboration avec le Service vétérinaire suisse, de rendre le trafic des animaux encore plus sûr. Le Service vétérinaire suisse comprend l'OSAV et les services vétérinaires cantonaux. Après une phase de transition de deux ans, tous les élevages bovins devraient atteindre le statut « indemne de BVD », de sorte que le trafic des animaux soit possible sans restriction.

BVD et déplacement d'animaux

La BVD est une épizootie à déclaration obligatoire. Le virus se propage principalement par le biais du trafic d'animaux. C'est pourquoi l'épizootie peut réapparaître à tout moment, tant que certains animaux sont encore porteurs du virus de la BVD (voir encadré « Les dégâts causés par le virus de la BVD »). « Des cas isolés peuvent déjà conduire à des épidémies régionales plus importantes et à des dommages économiques considérables, d'autant plus que le trafic des animaux est très intense en Suisse », souligne Michel Geinoz, président de l'organisation Santé animaux de rente Suisse (NTGS).

Le feu tricolore BVD aide à protéger son propre cheptel

Afin d'éviter d'introduire le virus dans leur exploitation, tous les détenteurs d'animaux pourront, à partir du 1er novembre, se référer à ce que l'on appelle le feu BVD. Celui-ci sera visible sur la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), dans les détails de l'exploitation, et sur le document

d'accompagnement rempli électroniquement et imprimé. Ce feu indique le risque de BVD que présente un élevage bovin : le vert correspond aux exploitations à risque négligeable, l'orange à un risque moyen et le rouge à un risque élevé. Les éleveurs peuvent protéger activement leur cheptel contre la BVD en n'acceptant que des animaux provenant d'élevages présentant un risque négligeable de BVD, c'est-à-dire d'exploitations avec un feu vert ou alors des animaux testés négatifs au virus de la BVD. Les organisateurs de marchés, d'expositions et de ventes aux enchères devraient veiller à ne présenter que des animaux provenant d'élevages verts ou des animaux testés négatifs au virus de la BVD.

Le feu BVD complète le statut BVD actuel

Le feu BVD n'a aucune influence sur le statut BVD actuellement en vigueur ; il s'agit d'une aide durant la phase de transition de deux ans. Le statut actuel « non soumis à restriction », « animaux individuels soumis à restriction » ou « soumis à restriction » ne sera remplacé par le nouveau statut « indemne de BVD » ou « non indemne de BVD » que le 1er novembre 2026. Le nouveau statut tiendra compte de la situation de la BVD au cours des 24 derniers mois. Le statut BVD actuellement en vigueur tient uniquement compte de la présence ou non d'un cas ou d'une suspicion de BVD sur l'exploitation.

Objectif réaliste

Si, pendant la phase de transition de deux ans, chaque exploitation n'achète que des animaux provenant d'exploitations au feu vert ou des animaux testés négatifs à la BVD, les élevages bovins pourront être exempts de BVD fin octobre 2026. « Cette dernière phase est très importante pour tous les acteurs », souligne Geinoz, président de NTGS. Les éleveurs de bovins ont tout à profiter d'une éradication de la BVD.

Que de chemin parcouru

En 2008, le programme national d'éradication de la BVD a été lancé, développé par le Service vétérinaire suisse en collaboration avec la branche. En l'espace de six mois, l'ensemble du cheptel bovin suisse a été testé pour la diarrhée virale bovine (BVD) et les animaux infectés permanents (IP) ont été réformés. La proportion d'animaux IP parmi les veaux nouveau-nés est passée de 1,4 à 0,8%. A partir de début 2009, tous les veaux nouveau-nés ont été testés. En cas de résultat positif, le veau était abattu. Les tests ont été poursuivis jusqu'à fin 2012. Lors de résultat positif, la source de contamination a toujours été recherchée. Le pourcentage de veaux IP est ainsi tombé à 0,02%. Un programme de surveillance est en vigueur depuis 2012. Dans les exploitations qui livrent du lait, celui-ci est analysé tous les six mois pour détecter la BVD. Dans les autres exploitations, des échantillons de sang sont prélevés une fois par an et dans certaines exploitations, les veaux sont encore testés.

Les dégâts causés par le virus de la BVD

Une infection par la diarrhée virale bovine (BVD) entraîne entre autres des troubles de la fertilité, une réduction de la production laitière et un retard de croissance. En cas de suspicion, il faut immédiatement contacter le vétérinaire du troupeau. « Ce virus est particulièrement sournois », remarque Elena Di Labio de l'OSAV. Chez les vaches gestantes infectées, il parvient au fœtus via le placenta et n'est pas reconnu par celui-ci comme un virus nuisible pendant la première moitié de la gestation, car son système immunitaire n'est pas encore développé. Ainsi, les veaux sont infectés de manière permanente (animaux PI) et excrètent le virus toute leur vie et en grande quantité. Il est donc particulièrement important de détecter les animaux IP à un stade précoce et de les abattre avant qu'ils ne propagent le virus. Avant le lancement du programme national d'éradication de la BVD en 2008, la maladie causait chaque année en Suisse des pertes économiques comprises entre 9 et 16 millions de francs, selon l'OSAV.



Fiche d'information

Dernière ligne droite pour l'éradication de la BVD

